

**2009/1048 - Attribution de subventions pour un montant total de 20 800 € à l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir pour le co-financement du salaire du chef de projet FISAC à temps plein** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 05/01/2009, p. 0023)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

(Adopté.)